CONVENTION NATIONALE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SECTION DE BONDI;

Du 7 novembre 1792, l'an premier de la République Française;

Imprimé, & envoyé aux Départemens & aux Armées, par ordre de la Convention Nationale.

LE citoyen préſident ayant rappelé à l'aſſemblée ſa propoſition d'aller en corps fraterniſer avec nos frères des départemens qui ſont caſernés ſur ſon arrondiſſement, l'aſſemblée conſultée s'eſt levée toute entière en adhérant à cette propoſition, en invitant les citoyennes à prendre part à cette démarche civique, ce qu'elles ont accepté avec empreſſement.

Sur-le-champ l'aſſemblée générale, le préſident en tête, & après avoir fait prévenir de ſa démarche les citoyens volontaires des départemens, caſernés faux-bourg Saint-Martin & rue de Bondi, s'eſt tranſportée à l'une deſdites caſernes, ſiſe près les Récollets, où étant, le citoyen préſident a prononcé le diſcours ſuivant:

« Citoyens, les ennemis du bien public eſpéraient, à l'aide de leur machinations, ſemer la défiance entre

les Français habitant la ville de Paris & les Français leurs frères des départemens ; déja ils savouraient la criminelle jouissance de nos désordres mutuels; mais chez un peuple conduit à la liberté par la philosophie, chez un peuple où une infinité de savans ont peint le cœur de l'homme placé à tous les dégrés de la vie humaine, luttant sans cesse entre le vice & la vertu, les semences de la discorde ne peuvent jamais fructifier. Non, citoyens, peuple le plus éclairé de la terre, jamais l'intrigue, l'orgueil, l'ambition & l'amour des vengeance particulières ne pourront nous faire oublier un instant l'intérêt général de la République. Semblables à ces hautes montagnes qui élèvent leurs cimes orgueilleuses jusques dans les nues, nous verront se former la foudre, se briser en éclats autour de nous, sans en être ébranlés.

» Jurons-nous donc, frères & amis, une amitié & une union invincibles ; la situation des circonstances l'exige, l'amour de la patrie nous l'ordonne. Venez dans notre sein, au milieu de nous, dans nos assemblées; venez y déposer vos craintes: vous y connaîtrez nos principes, votre présence nous y rappellera sans cesse notre devoir, vos vertus & la grande famille dont nous sommes membres. »

Ce discours prononcé, ils ont accompagné la députation à la caserne plus haut, connue sous le nom de caserne ci-devant du centre, & ceux-ci, tous ensemble à la caserne rue de Bondi, où étant, le citoyen président, après avoir prononcé le discours ci-dessus, le serment de l'union, de la fraternité, du maintien de

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

la sûreté des personnes & des propriétés, a été prêté unanimement avec cette effusion de cœur qui caractérise si bien la tranquillité de l'ame. Des chansons patriotiques ont été chantées, le baiser de la paix, de fraternité a été donné réciproquement les larmes aux yeux ; enfin tous ses braves camarades l'ont reconduit jusque dans la salle des assemblées de la section, où les citoyens, après avoir repris séance, & sensiblement touchés de la démarche civique de l'assemblée, & des marques de reconnaissance qu'en avaient témoigné nos frères d'armes des départemens, plusieurs propositions ont été successivement faites, entre lesquelles l'assemblée a arrêté que le récit de sa démarche serait envoyé à la Convention Nationale, aux ministres de la guerre & de l'intérieur, au commandant-général, avec invitation d'en faire mention sur l'ordre ; aux quarante-sept autres sections, par la voie du bureau central ; & sur la proposition des officiers de nos frères des départemens, il a été aussi arrêté que les noms des capitaines, officiers & compagnies seraient désignés au procès-verbal de cette séance, & que, pour plus grande authenticité, il serait signé desdits officiers.

FOLIOT, Président.

MARLÉE, Secrétaire-Greffier.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie Nationale d'AUGUSTE MOSSY, l'an 1er. de la République Française. 1792.